

L'individualisation au lieu d'augmentations générales

Bureau Central, le 13 mars 2017 - N°07/17

Une négociation obligatoire... pour les sujets que la Direction souhaite aborder !

Ce vendredi 10 mars, la seconde journée de négociation annuelle obligatoire s'est tenue à Paris, dans des locaux sous haute protection.

Les principales conclusions sont les suivantes :

- Nouveau refus de la Direction de négocier sur les « facilités » de transport (GP)
- **Pas d'augmentation générale en 2017**
- **Pas de revalorisation et/ou de déplafonnement des ikv**
- **Pas d'augmentation de la PUA**
- Enveloppe d'augmentations individuelles pour le personnel au sol (ancienneté pour les non-cadres + avancements + promotions + primes diverses) portée au global à **2,1 %** en 2017 (par rapport à 1,4 % en 2016) ; notons que cette enveloppe (appelée aussi « GVT ») sera en moyenne de 2,1 % au niveau de l'Entreprise, mais pourra être modulée entre les entités en fonction notamment de la pyramide des âges
- Revalorisation « exceptionnelle » des débuts de plage N4 et N5 de 4 points
- Augmentation individuelle de performance (avancement) minimum de 0,8 % pour les non-cadres et de 1 % pour les cadres en cas d'objectifs partiellement atteints (les minima pour objectifs « atteints » ou « dépassés » seront communiqués ultérieurement)
- Principe d'une enveloppe (légale) d'égalisation femmes-hommes, au-delà de l'enveloppe d'augmentations individuelles définie ci-dessus
- Rémunération annuelle minimale portée à 23.000 € (un ou deux salariés concernés !).



Nos commentaires

Nous avons alerté la Direction sur le mauvais signal qu'elle envoyait aux salariés, dans le contexte social actuel, en n'accordant aucune augmentation générale. Pour rappel, la dernière augmentation générale remonte à octobre 2011. Depuis, les prix ont augmenté de 2,6 %.

De nombreux syndicats ont soutenu FO quand la Direction a refusé d'aborder le sujet des GP, alors que la liste des sujets pouvant être abordés dans ces négociations n'est pas limitative.

Concernant l'augmentation « GVT » de 2,1 %, nous notons cette avancée, qui doit être relativisée par le fait que les enveloppes seront « mutualisées » entre entités (les promos ou l'ancienneté des uns priveront d'avancement les autres).

Les seules petites évolutions sont :

- l'avancement minimum (sauf « objectifs non atteints ») de 0,8 % pour les non-cadres et de 1 % pour les cadres
- les 4 points des débuts de plage pour les passages N4 et N5.

Nous y voyons une prise en compte partielle du mécontentement manifesté le 7 mars par les salariés.

Pour le reste, il est à craindre des écarts beaucoup plus importants entre les salariés, dans une opacité totale.

L'accord est ouvert à la signature jusqu'au 16 mars.

FO consultera statutairement ses sections.

Christophe Malloggi
Secrétaire Général